

JAPON – recherche publique et brevetabilité

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/09/1999

Le Japon a voté une loi, identique au Bayth-Dole Act voté aux Etats-Unis en 1980, qui permet aux universités et aux laboratoires publics d'accorder de façon exclusive ses brevets aux firmes privées avec qui ils sont en partenariat.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/japon-recherche-publique-et-brevetabilite/